

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 6<sup>e</sup> jour d'octobre 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absents : M. Richard Pouliot, M. Jocelyn Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

**ADOPTÉE,**

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| 1.-          | <b>Prière;</b>  | <b>Réunion du 6e jour d'octobre 2014</b> |
| 2.-          | Appel des présences;  |  |
| 3.           | Acceptation de l'ordre du jour;   |  |
| 4.-          | Acceptation du procès-verbal du 2 septembre 2014;   |  |
| 5.-          | Suivi au procès-verbal;   |  |
| 6.-          | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.10-14;   |  |
| 7.-          | Résolution, appel d'offres sur invitation pour l'achat d'ameublement à la nouvelle bibliothèque municipale;                       |  |
| 8.-          | Résolution, adhésion au programme d'aide financière Simba pour la bibliothèque municipale;  |  |
| 9.-          | Résolution, confection de plans et devis d'aménagement paysager pour le parc urbain sur le terrain de la bibliothèque municipale; |  |
| 10.-         | Résolution, demande au MAMOT, nouveau programme de la TECQ pour les travaux faits en régie;                                       |  |
| 11.-         | Résolution, entente de développement culturel de la MRC des Etchemins, plan d'action 2015-2017;                                   |  |
| 12.-         | Résolution, réservation des heures pour l'année 2015, service d'inspection de la MRC des Etchemins;                               |  |
| 13.-<br>huit | Résolution, achat regroupé avec la Municipalité de Sainte-Justine pour blocs de ciment, borne sèche de la route 204 ouest;        |  |
| 14.-         | Résolution, contrat gardien de la patinoire, hiver 2014-2015;   |  |
| 15.-         | Avis de motion, modification du règlement numéro 392, relativement à la circulation des VTT;                                      |  |
| 16.-         | Résolution, Fédération des Clubs Quad;  |  |

- 17.- Résolution, demande de commandite, fondation du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins;
- 18.- Résolution, procédure de vente de biens et services;
- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :  
A-Membres des comités;  
B-Voirie;  
C-Incendie;  
D-Aqueduc et égout;  
E-Loisirs et urbanisme;  
F-Signalisation  
G-Administration;  
H-Maire.
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A) Rapiéçage de la rue Fournier, cotations;  
B)  
C)  
D)  
E)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

#### **Résolution no. 192-10-14**

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 2 septembre 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution no. 193-10-14**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

##### Récupération huiles, filtres et batteries

La directrice mentionne que le protocole n'a pas encore été retourné pour les services de récupération, si tout va bien le service devrait débuter d'ici fin octobre 2014.

##### Dépôt de l'étude potentialité sur la construction d'une piste cyclable

La directrice mentionne que l'étude de potentialité sur la construction d'une piste cyclable sera présentée au conseil des maires du 8 octobre 2014.

## 6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 10-14

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 10-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 octobre 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 144,556.25\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 10-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **octobre 2014 s'élève à : 144,556.25\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-14.

	Liste des comptes payés en septembre	NO. CHÈQUE
1-	3 090,77 \$	C1400463
2-	350,00 \$	C1400464
3-	819,07 \$	C1400465
4-	800,00 \$	C1400466
5-	350,00 \$	C1400467
6-	82,75 \$	C1400468
7-	1 121,05 \$	C1400469
8-	350,00 \$-	Ch. annulé
	<b>6 263,64 \$</b>	<b>Total :</b>
	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER OCTOBRE	NO. CHÈQUE
9-	16,33 \$	C1400470
10-	1 088,13 \$	C1400471
11-	16,00 \$	C1400472
12-	145,00 \$	C1400473
13-	10 675,36 \$	C1400474
14-	949,42 \$	C1400475
15-	2 964,80 \$	C1400476
16-	199,65 \$	C1400477
17-	12,90 \$	C1400478
18-	31,54 \$	C1400479
19-	19,53 \$	C1400480
20-	310,43 \$	C1400481
21-	472,16 \$	C1400482
22-	5 102,60 \$	C1400483
23-	861,85 \$	C1400484
24-	38,00 \$	C1400485
25-	17 870,41 \$	C1400486
26-	258,54 \$	C1400487
27-	93,97 \$	C1400488
28-	555,45 \$	C1400489
29-	503,06 \$	C1400490
30-	222,08 \$	C1400491
31-	471,43 \$	C1400492
32-	113,52 \$	C1400493
33-	3 581,48 \$	C1400494
34-	23 203,00 \$	C1400495
35-	11,98 \$	C1400496
36-	4 399,96 \$	C1400497
37-	448,97 \$	C1400498
38-	412,88 \$	C1400499
39-	404,04 \$	C1400500
40-	724,34 \$	C1400501
41-	875,51 \$	C1400502
42-	247,10 \$	C1400503

43-	14 878,00 \$	C1400504
44-	64,93 \$	C1400505
45-	30,72 \$	C1400506
46-	560,00 \$	C1400507
47-	263,93 \$	C1400508
48-	6 893,21 \$	C1400509
49-	<b>861,85 \$-</b>	Ch. annulé
	<b>99 130,36 \$</b>	
	<b>SUITE ... LISTE DES COMPTES OCTOBRE :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
50-	398,38 \$	C1400510
51-	29,61 \$	C1400511
52-	919,80 \$	C1400512
53-	32,25 \$	C1400513
54-	64,90 \$	C1400514
55-	109,65 \$	C1400515
56-	81,05 \$	C1400516
57-	475,00 \$	C1400517
58-	75,00 \$	C1400518
59-	50,00 \$	C1400519
60-	50,00 \$	C1400520
61-	50,00 \$	C1400521
62-	50,00 \$	C1400522
63-	50,00 \$	C1400523
64-	50,00 \$	C1400524
65-	50,00 \$	C1400525
66-	50,00 \$	C1400526
67-	50,00 \$	C1400527
68-	383,72 \$	C1400528
69-	58,29 \$	C1400529
70-	1 411,90 \$	C1400530
71-	107,36 \$	C1400531
72-	82,56 \$	C1400532
73-	594,42 \$	C1400533
74-	3 674,14 \$	C1400534
75-	44,72 \$	C1400535
76-	585,79 \$	AccesD
77-	457,15 \$	AccesD
78-	26,39 \$	AccesD
79-	3 115,37 \$	AccesD
80-	2 019,90 \$	AccesD
81-	4 694,34 \$	AccesD
	<b>19 891,69 \$</b>	

	<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES SEPTEMBRE 2014</b>	<b>13 773,84 \$</b>
--	--	---------------------

	<b>LISTE DES COMPTES À AJOUTER OCTOBRE :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
82-	1 286,72 \$	paiement pré- autorisé
83-	10,29 \$	C1400536
84-	58,29 \$	C1400537
85-	315,00 \$	C1400538
86-	422,82 \$	C1400539
87-	207,46 \$	C1400540
88-	41,71 \$	C1400541
89-	939,00 \$	C1400542
90-	90,68 \$	C1400543
91-	4,00 \$	C1400544

92-	605,35 \$	C1400545
93-	566,88 \$	AccesD
94-	151,80 \$	C1400546
95-	796,72 \$	C1400547
	<b><u>5 496,72 \$</u></b>	
	<b><u>144 556,25 \$</u></b>	

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'OCTOBRE 2014.**

---

**Nicole Mathieu, Directrice Générale**

**Résolution no. 194-10-14**

**7.0 RÉSOLUTION, APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'AMEUBLEMENT À LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation conformément au code municipal pour l'achat d'ameublement de la nouvelle bibliothèque municipale.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande des soumissions par appel d'offres sur invitation, à au moins trois (3) fournisseurs pour l'achat d'ameublement pour la nouvelle bibliothèque.

Les soumissionnaires auront jusqu'au lundi, 27 octobre 2014, à 16h30, à l'Édifice Municipal au 217, rue Principale, à Saint-Camille pour déposer leur offre. Les soumissions seront ouvertes le même jour à 16h31.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 195-10-14**

**8.0 RÉSOLUTION, ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMBA**

**Considérant que** la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

**Considérant que** le REGROUPEMENT DES CRSBP DU QUÉBEC a été mandaté par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE pour déployer le programme **Simb@** (*Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée*) sur le territoire québécois ;

**Par ces motifs, il est proposé par Madame Thérèse Blanchet**

**Appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :**

**De déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour automatiser les opérations de la bibliothèque municipale ;**

**De mandater le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'automatisation des opérations de la bibliothèque municipale, selon la configuration choisie par la municipalité et sur le serveur du RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.;**

**De mandater le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour procéder à l'implantation du système informatique, en collaboration avec le personnel de la municipalité et de la bibliothèque municipale ;**

**De recevoir une subvention du programme *Simb@* représentant 50% des coûts admissibles ;**

**D'autoriser le maire, et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.**

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 196-10-14**

**9.0 RÉSOLUTION, CONFECTION DES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE PARC URBAIN SUR LE TERRAIN DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour la confection des plans et devis d'aménagement paysager pour le parc urbain du terrain de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille négociera de gré à gré avec au moins deux architectes paysagistes pour l'obtention de la meilleure offre.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour la confection des plans et devis d'aménagement paysager pour le parc urbain du terrain de la bibliothèque municipale;

**QUE** l'offre soit déposée au plus tard le 27 octobre prochain à 16h30;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 197-10-14**

**10.0 RÉSOLUTION – DEMANDE AU MAMOT, NOUVEAU PROGRAMME DE LA TECQ POUR LES TRAVAUX FAITS EN RÉGIE**

**Considérant** que le Conseil municipal de Saint-Camille salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les 5 prochaines années dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

**Considérant** que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée dans le cadre du Programme de la TECQ ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

**Considérant** que cette restriction supplémentaire au Programme de la TECQ représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

**Considérant** que plusieurs municipalités des Etchemins effectuent des travaux en régie afin de réaliser des économies et maximiser les investissements;

**En conséquence de ce qui précède, Il est proposé par Monsieur Jacques Audet appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Camille demande à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la TECQ afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la ministre du Tourisme et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, ainsi qu'à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 198-10-14**

**11.0 RÉSOLUTION, ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DES ETCHEMINS, PLAN D'ACTION 2015-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins souhaite signer une entente de développement culturel avec la Ministère de la Culture et des Communications pour 2015-2017;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille s'engage à contribuer annuellement 1,00\$/per capita pour 3 ans, et cela pour les années 2015, 2016 et 2017 afin de mettre en œuvre le Plan d'action culturel découlant de la Politique culturelle de la MRC des Echemins;

**QUE** la dépense soit et est autorisée;

**QUE** la municipalité fasse parvenir un extrait de la présente résolution au CLD de Etchemins.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 199-10-14**

**12.0 RÉSOLUTION – RÉSERVATION DES HEURES POUR L'ANNÉE 2015, SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DES ETCHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à 170 heures pour les services d'un technicien en urbanisme;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille réserve 170 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées pour 2015.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 200-10-14**

**13.0 RÉSOLUTION, ACHAT REGROUPÉ AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE DE HUIT BLOCS DE CIMENT POUR LA BORNE SÈCHE DE LA ROUTE 204 OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut procéder de gré à gré, par achat regroupé avec la Municipalité de Sainte-Justine de huit (8) blocs de ciment qui serviront à sécuriser le petit lac utilisé pour le fonctionnement de notre borne sèche située sur la route 204 Ouest ;



**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède par achat regroupé avec la Municipalité de Sainte-Justine de huit (8) blocs de ciment usagers, au coût de 15\$/l'unité pour un montant total de 120\$ qui sera divisé en deux, soit un montant de 60 \$ pour la Municipalité de Saint-Camille et 60\$ pour Sainte-Justine.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 201-10-14**

**14.0 RÉSOLUTION, CONTRAT GARDIEN DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'emploi à contrat de gardien(ne) de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Valérie Bergeron qui travaille déjà à la Municipalité a manifesté un intérêt pour l'emploi de gardienne de la patinoire;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille embauche Mme Valérie Bergeron comme gardienne de la patinoire, pour la saison hivernale 2014-2015.

**QUE** toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail qui sera signé par Mme Bergeron

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 202-10-14**

**15.0 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392, RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VTT**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, l'amendement du règlement numéro : 392, relativement à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 203-10-14**

## **16.0 RÉSOLUTION, FÉDÉRATION DES CLUBS QUAD**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille souhaite se dissocier du Club Quad Massif du Sud aux Frontières.

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut se soustraire des sentiers du Club Quad Massif du Sud aux Frontières;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille se retire des sentiers du Club Quad Massif aux Frontières.

**ET** demande à la Fédération des Clubs Quads du Québec de nous assigner un nouveau club pour les sentiers du quad à Saint-Camille advenant que la Municipalité de Saint-Camille ne puisse se regrouper avec d'autres municipalités de notre territoire, qui se sont également dissociées du Club Quad Massif du Sud aux Frontières.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 204-10-14**

## **17.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE, FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA BEAUCE-ETCHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins organise une campagne de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds amassés serviront à l'acquisition d'appareils médicaux requis en priorité, notamment au bloc opératoire, en pédiatrie et dans divers départements.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe à la campagne de financement 2014 du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins pour l'acquisition d'appareils médicaux. Le montant de notre participation financière sera de 100\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 205-10-14**

## **18.0 RÉSOLUTION, PROCÉDURE DE VENTE BIENS ET SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille souhaite simplifier la gestion mensuelle de ses comptes à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes en souffrances demandent beaucoup de temps et sont difficiles à recouvrer;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte une procédure de gestion des comptes à recevoir.

**QUE** tous les comptes à recevoir sont payables net/30 jours.

**QU'**après la fin du délai, tous les comptes dus seront automatiquement virés au dossier de taxation, et ce pour tous les propriétaires d'immeubles (terrains et/ou bâtiments) ;

**QU'EN** cas de doute, les biens vendus seront payables avant livraison.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 206-10-14**

### **19.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

#### Route des Créateurs

Mme Thérèse Blanchet, responsable du dossier culture mentionne qu'une centaine (100) de personnes ont participé à l'activité : La Route des Créateurs, qui s'est tenue à la salle paroissiale de Saint-Camille, malgré une petite baisse d'achalandage, l'activité a été un succès.

#### Les loisirs :

Mme Stéphanie Deblois, responsable des loisirs mentionne que le projet inter-municipal pour l'embauche d'une ressource en loisirs sera discuté à la prochaine séance de travail, il reste quelques points à clarifier concernant ce projet.

#### Changements d'adresse :

La directrice mentionne que les changements d'adresses seront effectifs à compter du 15 janvier prochain. Poste Canada, doit finaliser les démarches d'implantation. Les lettres aux citoyens seront envoyées fin décembre ou début janvier pour le secteur de la rue Principale, et route 204 Est, leur indiquant la procédure et leur nouveau numéro.

#### Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Le conseil des maires, rencontre avec le CJE, rencontre avec le MTQ pour le quad, rencontre préparatoire avec le CLD pour la visite des citoyens de la France, congrès des maires de la FQM, rencontre du conseil municipal pour le pacte rural no. 3, rencontre d'accueil des citoyens de la France à la Municipalité de Kinnear's Mills, rencontre avec la Fondation Rues Principales, spectacle de musique de la Municipalité, réunion de travail du conseil municipal, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

Prochaine rencontre : Le 14 octobre, rencontre publique pour présenter le nouveau plan d'action du pacte rural numéro 3.

## **20.0 CORRESPONDANCE**

### Lettre du Club Motoneige des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre du Club Motoneige des Etchemins nous demandant une commandite majeure pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse, le montant demandé est de 3000\$.

Il est convenu d'un commun accord d'attendre une réponse des autres municipalités avoisinantes avant de prendre une décision.

### Lettre Ministère des Transports

Lecture est faite d'une lettre nous informant que nous recevrons dans le cadre du programme de subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal un montant de 14,000\$.

### Lettre de l'Association pour le recyclage des produits électroniques

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à devenir un point de dépôt officiel de l'ARPE-Québec pour la récupération et le recyclage des produits électroniques.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de devenir un point de dépôt pour les produits électroniques.

**QUE** le site d'entreposage soit situé à notre déchetterie sur la Fournier où un bac de récupération y sera installé.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 207-10-14**

### Renouvellement adhésion – Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à renouveler notre adhésion à titre de membre de la Chambre de Commerce de Bellechasse-Etchemins.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion comme membre de la Chambre de Commerce de Bellechasse-Etchemins. Le coût d'adhésion sera de 170.00\$ (taxes en sus), valide du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ou 31 août 2015.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 208-10-14**

### Demande du Canadian Union of Postal Workers

Lecture est faite d'une demande d'appui au syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes pour demander au Gouvernement du Canada d'annuler la mesure d'élimination du service de livraison à domicile et la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de la taille et la diminution des heures d'ouverture.

Les élus d'un commun accord ne donneront pas suite à cette demande.

#### **21.- VARIA :**

##### **A) Rapiéçage de la rue Fournier**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille fasse le rapiéçage d'une petite parcelle de la rue Fournier, face au 40, rue Fournier, à Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 209-10-14**

- B)**
- C)**
- D)**

#### **22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

#### **23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22h.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 27<sup>e</sup> jour d'octobre 2014, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absent : M. Richard Pouliot.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Résolution, nom officiel de la Municipalité à changer à Postes Canada;
- 4.0 Résolution, acceptation du paiement no. 5 pour l'entrepreneur Jean-Paul et Roger Bolduc Inc.
- 5.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)** que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 210-10-14**

**3.0 RÉSOLUTION, NOM OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ À CHANGER À POSTES CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est inscrite à Postes Canada sous le nom de Saint-Camille-de-Bellechasse;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom officiel de la Municipalité est Saint-Camille-de-Lellis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à Postes Canada de changer le nom inscrit pour Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 211-10-14**

**4.0 RÉSOLUTION, CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 5 MOREAU LECLERC ARCHITECTES, PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHE APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal adopte le compte mentionné sur le certificat de paiement no. 5 de Moreau & Leclerc Architectes dans le cadre des travaux de restauration de l'ancien magasin général en vue d'y établir une bibliothèque municipale. Le total du compte à payer à l'entrepreneur : Jean-Paul et Roger Bolduc Inc. **s'élève à : paiement no. 5 : 152,541.79\$ (taxes incluses), après correction du certificat 4, par Moreau & Leclerc.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 212-10-14**

**5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19h53.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu